

APRÈS UN AVORTEMENT

Une jeune fille se retrouve paralysée

Depuis que cet avortement a eu lieu dans un cabinet médical privé d'Abomey-Calavi, la fille ne s'est plus tenue debout sur ses deux pieds sans une canne. Cette situation a soulevé les parents de la fille contre son patron qui serait complice de la grossesse.

• Marius KPOGUE

J'ai commencé par avoir mal au pied depuis le jour où a eu lieu l'avortement. Et cela s'est aggravé depuis le troisième jour", soupira la fille. Quand elle l'a déclaré à l'agent de santé qui a provoqué l'avortement, celui-ci lui a dit que, lorsque les douleurs cesseront, le pied pourra se tenir debout. Trois mois après le pied est devenu moins douloureux, mais a perdu sa solidité. La fille ne peut désormais marcher qu'à l'aide d'une canne. Ses parents en

étaient devenus trop fâchés quand ils ont entendu le médecin traitant même douté de la guérison du pied. Retournés de l'hôpital chez eux, ils ont pris la décision d'assigner en justice, le patron qui a financé l'avortement.

L'auteur de la grossesse selon la fille est un ami de son patron et elle aurait accepté couché avec lui sur l'ordre de son patron. "Lorsque celui-ci s'est refusé de supporter la grossesse, mon patron a pris l'initiative de tenter un avortement", a indiqué la fille. Le jour où devrait avoir lieu l'avortement, mon patron m'a proposé de dire à mes parents que je veillerai au service en vue de confectionner d'urgence des tenues recommandées et qui seront utilisées à l'occasion d'un anniversaire, a-t-elle ajouté. Le docteur a justifié cela en disant que la grossesse a déjà cinq mois.

M.K.

FLAGELÉE POUR REFUS DU MARIAGE FORCÉ :

Encore une fille vendue aux enchères

Malgré le progrès spectaculaire que le Bénin a connu et la domination du modernisme, certaines familles continuent de se comporter comme dans la vieille tradition. C'est le cas d'une mère qui vient d'imposer de force un mari à sa fille âgée de 17 ans.

• Fortuné SOSSA

Ce qui est étonnant dans cette affaire, c'est que c'est à Cotonou que cela se passe. Qui pouvait penser qu'à Cotonou, on pourrait encore livrer une fille au mariage forcé ? Elle-même en douterait. C'est d'ailleurs ce qui a fait son malheur ! Pour avoir refusé cette décision qui vient de sa mère, cette dernière a fait venir son grand-frère et la fille a été l'objet de terribles sévices corporels. Elle a été même menacée sur les écrans de la LC2 pendant le week-end. Pour beaucoup de personnes, cette mère a pris une grosse somme chez le «mari forcé» et se trouve aujourd'hui dans

l'incapacité de s'en délivrer. C'est dire que cette dame a mis sa fille en vente. Ce qui signifie que si la fille s'était résignée, ce mariage ne sera jamais basé sur l'amour. En dehors de cela son «acheteur» peut la traiter comme il veut puisqu'il l'a achetée. Ainsi il va la battre à tout bout de champ comme s'il avait affaire à une bête. Il est donc impensable qu'on continue de livrer des filles à ce genre de mariage surtout dans une ville éclairée comme Cotonou. Encore que nos villages et campagnes ne sont même plus à ce seuil traditionnel.

Certes, tout n'est pas à rejeter dans la tradition ancestrale. Mais seulement il faut toujours tenir compte du consentement de sa fille avant de la mettre en mariage. Le mariage doit être d'abord et avant tout l'affaire de l'homme et de la femme qui s'aiment. les parents ont pour unique rôle de bénir leur union.

F.S.

PHÉNOMÈNE VIDOMÈGON :

Des sanctions doivent tomber

Dans la matinée du samedi 17 avril 1999 dernier, dans un taxi-ville se trouvait une jeune femme accompagnée d'une enfant âgée à peine de 5 ans. La jeune enfant qui entre temps somnolait fut réveillée par une baffe terrible, qui énerva plus d'un, que lui a administré la femme qu'elle accompagnait. Par la suite il s'est révélé qu'elle est la tante de la pauvre enfant.

• Matini MARCOS

En dépit de tout ce qui a été dit, et organisé comme séminaires, les enfants continuent d'être maltraités comme si de rien n'était. Ils sont nombreux ces enfants dans nos grands marchés portant des bagages très lourdes pour leur force et leur âge. Déjà debout au petit matin au moment où les autres enfants dorment les

poings fermés, ces enfants placés sous tutelle encore appelés Vidomègon restent accroupis entre les jambes de leur tutrice pour voyager de Porto-Novo à Cotonou par exemple. Et chaque fois que la malheureuse enfant cherche à mieux se positionner, la tutrice lui donne des gifles. Une fois arrivée au marché Dantokpa, ces pauvres enfants, les jambes ankylosées ne peuvent même pas se plaindre.

Autant de pratiques insipides qui méritent qu'on s'y attarde.

Il est tout de même étonnant qu'avec la multitude d'Ong qui poussent comme des champignons on ne puisse pas constituer un lobbying pour amener le parlement à voter des lois pouvant sanctionner avec la dernière rigueur tous ceux qui se livrent

au sévices sur les enfants.

Eu égard à la situation déplorable de ces enfants on est tenté de croire que les séminaires qui ont été organisés sur la situation des enfants n'ont permis aux participants que de manger et de boire sur le dos des enfants.

En outre, il existe une brigade des mineurs et pourtant on voit dans nos rues des mineurs qui à longueur de journée, sous le soleil et sous la pluie se ployer sous les glacières plein de yaourt ou de glace. Il urge donc que la brigade des mineurs prennent des dispositions hardies pour réaffirmer sa présence.

Ainsi on pourrait instituer des amendes et même des sanctions pénales à l'endroit de ceux qui en dépit des mises en garde continuent de se comporter comme des barbares.

M.M.

FIN DU SÉMINAIRE NATIONAL DE VULGARISATION DU RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 1998.

De bonnes perspectives pour le consommateur béninois

Du 15 au 16 avril dernier, s'est tenu au Codiam à Cotonou, le séminaire national sur le développement humain 1998, autour du thème central : «Quels modes de consommation pour le Bénin dans la perspective du développement humain durable».

• Jean de Dieu KOUTHON

Organisé par la ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) avec l'appui du programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), ce séminaire a rassemblé une cinquantaine de participants composés de journalistes et des représentants des groupements et associations de consommateurs. Il vise à informer ces participants du contenu du rapport Dhd 98 afin qu'ils procèdent à sa vulgarisation.

Durant deux jours, l'occasion de ce séminaire a permis entre autre aux participants de :

- Montrer les conséquences

de l'évolution des modes de consommation sur le développement,

- Faire connaître la quantité et la qualité de ce que le Bénin consomme, les problèmes de la consommation et leurs impacts sur le développement humain durable au Bénin,

- Faire connaître l'importance de l'éducation à la consommation, le rôle des acteurs qui doivent s'impliquer dans cette éducation

- Faire connaître l'importance de l'information et le rôle des médias dans le choix des modes de consommation. Montrer où en est le Bénin dans la mise en oeuvre des normes de divulgation des informations nécessaires aux consommateurs.

- Montrer le vide juridique existant en matière de protection du consommateur au Bénin, et proposer une directive pour la mise en place d'une législation nationale en matière de protection du consommateur.

- Procéder à une analyse

de l'Etat actuel de la consommation dans la perspective du développement humaine durable.

- Réfléchir sur la stratégie à mettre en oeuvre pour améliorer les modes de consommations en République du Bénin et formuler des recommandations.

Signalons que la clôture dudit séminaire a été procédé par M. Jean Jacob Sahou, chargé de Programme Environnement au Pnud, le représentant résident du Pnud au Bénin.

I.D.K.

LIBERTE

Contact :

C/A N° 1094/J

Wologbédé

face CESE,

Vous du marché

03 BP 3555

Cotonou

Tel : 32 55 19